

**Commissariat
à la Sécurité Alimentaire**

Observatoire de la Sécurité Alimentaire

B.P. 377 – Tél. 25.14.58 – Fax. 29.53.65
Email osa@mauritel.mr

**BULLETIN SEMESTRIEL D'INFORMATION
SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE
EN MAURITANIE**

Numéro 0 / Novembre 2000

- Version simplifiée pour courrier électronique -

- SOMMAIRE -

Le mot du Commissaire à la Sécurité Alimentaire	2
Présentation du Commissariat à la Sécurité Alimentaire	3
Présentation de l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire	4
Fiche technique du Programme d'Appui Communautaire à la Sécurité Alimentaire	6
Approvisionnement du marché en céréales entre 1997 et 2000	8
Situation actuelle de l'insécurité alimentaire en Mauritanie	9
Evolution des prix des produits de première nécessité observés de juillet à octobre 2000	12
Programme de micro-projets du CSA	14
Insécurité alimentaire en Adrar	17
La Sésamie : un fléau de plus en plus dangereux	19
L'action humanitaire du CSA en 2000	21
Création de l'Agence pour l'Exécution des Micro-Projets	22

LE MOT DU COMMISSAIRE A LA SECURITE ALIMENTAIRE

Les profondes mutations que connaît notre pays dans tous les domaines depuis le milieu de la décennie 80, imposent au Commissariat à la Sécurité Alimentaire d'adapter sa stratégie et ses méthodes d'action pour s'inscrire désormais dans l'environnement économique et social né des réformes structurelles conduites avec sagesse et détermination par le Gouvernement, suivant les hautes directives tracées par le Président de la République M. Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya.

Créé à l'origine pour faire face à une situation d'urgence provoquée par la grande sécheresse du début des années 70, le Commissariat de la Sécurité Alimentaire devait parer au plus pressé dans une situation d'urgence pour assister les populations menacées par ce fléau. Il est appelé désormais, parallèlement à la poursuite et à la diversification de ses opérations d'assistance aux populations nécessiteuses, à s'orienter davantage vers le diagnostic et la prévention des situations de crise et à s'impliquer davantage dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Le CSA s'est donc engagé dans un vaste programme de rénovation de sa mission et de sa stratégie organisationnelle et méthodologique.

Grâce au climat de confiance et de franche collaboration que nous avons pu établir avec nos partenaires extérieurs, la réforme du Commissariat est exécutée avec l'appui de l'Union Européenne dans le cadre du Programme d'Appui Communautaire à la Sécurité Alimentaire (PACSA) pour un montant de 18 millions d'Euro, soit 4,5 milliards d'ouguiya.

Ce train de réformes a pour objectif de préparer l'institution à être à la hauteur des grandes mutations de la problématique de la sécurité alimentaire, dont la bonne appréciation aujourd'hui suppose une gestion maîtrisée et anticipative des crises alimentaires. Cela suppose la possession d'instruments modernes d'observation permanente de tous les phénomènes liés à la sécurité alimentaire, la constitution de stocks de sécurité et la connaissance parfaite de la carte de vulnérabilité du pays.

L'Observatoire de la Sécurité Alimentaire créé au sein du CSA lui permettra justement de se doter d'un outil indispensable de collecte, d'analyse et de diffusion des données.

La présente publication, dont je suis heureux de signer la présentation du premier numéro, sera l'un de ses principaux moyens de communication. Elle paraîtra semestriellement et a une vocation d'analyse et de vulgarisation. Elle sera complétée par une publication mensuelle sous forme de flashes. Ce bulletin aura un rôle de couverture de l'actualité de la sécurité alimentaire et permettra aux décideurs d'être régulièrement informés à temps sur la situation alimentaire dans le pays.

L'Observatoire envisage également de créer son propre site Web et de produire des programmes radiophoniques et des documentaires.

Pour conclure, je tiens à remercier la Commission Européenne, dont le soutien et la confiance nous permet aujourd'hui de franchir une nouvelle étape de notre programme de réformes. Je souhaite par la même occasion bonne chance, plein succès et longue vie à cette publication.

Sidi Mohamed Ould Biya

PRÉSENTATION DU CSA

Créé à l'origine par la fusion de l'Office Mauritanien des Céréales et du Commissariat à l'aide alimentaire, le CSA a vu ses missions et ses modalités d'intervention évoluer au fur et à mesure des transformations qu'a connues la problématique de la sécurité alimentaire à l'échelle nationale et internationale.

C'est ainsi que pendant longtemps, le CSA a concentré ses efforts sur la mobilisation de l'aide extérieure aux fins de distribution gratuite en faveur des populations touchées par les sécheresses récurrentes qu'a connu notre pays.

Les actions d'urgence menées par le CSA ont permis à la Mauritanie de circonscrire les effets de ce fléau, et ont épargné nos populations des famines et autres effets néfastes de la sécheresse que les autres pays sahéliens ont enduré. Toutefois les distributions massives de l'aide alimentaire ont ancré des mentalités d'assister chez nombre de nos concitoyens, les excluant progressivement de la sphère productive.

C'est pourquoi, les pouvoirs publics ont, à partir de 1985, réorienté les actions du CSA vers l'utilisation de l'aide alimentaire en contrepartie d'activités productives. Cette politique, connue sous l'appellation de « Vivres Contre le Travail » (VCT), a permis aux bénéficiaires de se réinsérer dans le processus de production. Ces résultats concrets sur le terrain sont l'existence de nombreux ouvrages : barrages, digues, diguettes, forages, périmètres aménagés, etc qui ont revitalisé le terroir et fixé les populations.

Dans le souci d'amplifier cette tendance et de diversifier ses méthodes d'intervention en s'inscrivant davantage dans la nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté adoptée par le gouvernement, le CSA a entrepris un vaste programme de restructuration avec l'appui de l'Union Européenne, dans le cadre du programme d'appui à la sécurité alimentaire. La priorité est désormais donnée à la parfaite connaissance de la carte de vulnérabilité du pays, à partir de laquelle les opérations d'assistance seront davantage ciblées. De même, les actions de distribution gratuite devront laisser graduellement place à des actions de développement structurantes, en vue de transformer les bénéficiaires de l'aide alimentaire en acteurs de leur propre développement.

La principale innovation introduite par la nouvelle restructuration est la création de l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire. Sa mission est de doter le pays d'un système efficace de collecte et d'analyse de données sur la sécurité alimentaire, permettant d'assurer un suivi permanent des prix sur les marchés céréaliers, et le suivi des groupes et zones à risque à l'aide d'un système d'alerte rapide. L'autre innovation est la constitution d'un stock permanent de sécurité, à hauteur de 6.000 tonnes physiques que complète une réserve financière de 2,8 millions d'Euros.

Les autres directions prévues dans le cadre du nouvel organigramme sont :

- la direction à l'action humanitaire,
- la direction des programmes,
- la direction des stocks,
- la direction administrative et financière,
- le service des ressources humaines et du personnel,
- le service informatique

Ce dispositif est relayé dans chaque wilaya du pays par un service régional.

PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'Observatoire, nouvellement créé, s'est vu confier la mission de collecte, d'analyse et de diffusion des informations relatives à la sécurité alimentaire. Il interviendra à travers une équipe centrale et des unités régionales.

L'équipe centrale s'attellera à la mise en place de cadres de concertation avec les différentes structures nationales, les institutions internationales et les ONGs intervenant dans le domaine du suivi de la production des informations sur la pauvreté, la vulnérabilité, la production, les prix, la santé etc...

L'observatoire se fixe comme objectifs de collecter et de diffuser des informations de grande précision, en mettant en place un système permanent de collecte et de suivi.

Pour ce faire, l'observatoire compte sur la coopération d'un certain nombre de partenaires qu'il a identifiés et sur les efforts propres de ses services d'informations.

L'équipe du Siège comporte, outre la Direction, trois services centraux :

1. Le Service Alerte Précoce (SAP)

Le rôle du SAP est de mettre en place ou renforcer un dispositif efficace de prévention et de suivi des situations d'urgence. Il est chargé de suivre la situation alimentaire dans le pays, d'identifier les zones ou groupes en situation d'insécurité alimentaire, de mesurer l'importance et l'évolution de cette insécurité et de fournir aux décideurs en la matière des informations fiables et utiles pour une prise de décisions opportunes et efficaces.

Pour ce faire il doit :

- Elaborer et participer à des enquêtes pour la réalisation de cartes de vulnérabilité du pays.
- Mettre en œuvre un système de suivi des indicateurs sur la situation nutritionnelle et sanitaire des populations et du cheptel.
- Produire des rapports périodiques pertinents sur les situations exceptionnelles.

Le SAP comprend deux divisions : la division suivi des zones à risque, et la division suivi de la situation agro-sylvo-pastorale et sanitaire.

2. Le Service Publication et Documentation

Ce Service assure la collecte et la classification de toutes les publications relatives à la sécurité alimentaire produites par les structures nationales et les organismes internationaux compétents, l'abonnement du CSA aux revues et publications traitant de son domaine d'intervention, et l'édition des publications de l'Observatoire.

Il comprend deux divisions : la division documentation et la division publication.

3. Le Service Information sur les Marchés (SIM)

La mission du SIM est de :

- Mettre en œuvre un réseau de recherche, collecte et centralisation de l'information sur les marchés.
- Organiser au niveau central, le traitement et l'exploitation des données collectées.
- Analyser les résultats et les diffuser auprès des responsables en charge de la sécurité alimentaire et des partenaires extérieurs, à travers le service publication.
- Appuyer la création d'une banque de données et en assurer l'accessibilité au public.

Le SIM regroupe deux divisions : la division traitement des données et la division collecte des données.

Au niveau régional, l'Observatoire est représenté par des divisions au sein des services régionaux du CSA, qui pourront utiliser les services de collaborateurs rémunérés contractuellement à la tâche dans les zones à suivre (zones à risque, marchés frontaliers, marchés de production , etc...).

En matière d'analyse, l'Observatoire s'est doté d'un matériel informatique performant et d'un personnel compétent pour la saisie et le traitement des données grâce, notamment au Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire financé par l'Union Européenne.

Enfin, en matière de diffusion, un dispositif est mis en place pour assurer la publication et la diffusion des données à travers deux périodiques :

- Un bulletin mensuel (flash), dont l'objectif sera de fournir aux décideurs une information suffisamment pertinente et d'actualité pour prévenir les crises et développer les plans d'action, en temps opportun, pour en atténuer les conséquences.
- Un bulletin semestriel, qui aura plutôt une vocation d'analyse de situations observées sur de longues périodes, et de présentation des études d'impact des mesures entreprises en matière de sécurité alimentaire.

Pour la mise en œuvre et la conduite de ce programme, le CSA bénéficie du soutien et du conseil d'une équipe d'assistance technique mise en place par l'Union Européenne dans le cadre du Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire.

L'Observatoire vient d'organiser à Nouakchott, du 23 au 25 novembre 2000, un atelier de formation visant à mettre les cadres régionaux du CSA et 20 agents de collecte, en mesure de remplir correctement les nouveaux questionnaires d'enquêtes.

Cet atelier fait suite au séminaire de lancement de l'Observatoire organisé en juin dernier, dont il a pris en compte toutes les recommandations.

FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE A LA SECURITE ALIMENTAIRE

FINANCEMENT :

Union Européenne

COUT GLOBAL DU PROGRAMME :

18 millions d'Euro soit 3,8 milliards d'Ouguiya, décaissés en trois tranches suivant des modalités et conditionnalités convenues dans le protocole d'accord portant constitution et utilisation des fonds de contre valeur du programme. La première tranche de 4 millions d'Euro a été décaissée.

OBJECTIF :

Améliorer la capacité d'analyse, de prévention et de gestion du pays dans le domaine de la sécurité alimentaire.

RESULTATS ATTENDUS :

- Renforcement du rôle du CSA dans l'observation, l'analyse, la conception et la coordination des programmes liés à la sécurité alimentaire.
- Organisation de la capacité du pays dans la gestion des crises alimentaires et des secours d'urgence. Constitution d'un stock de sécurité et amélioration des mécanismes de sa gestion.
- Renforcement de la capacité d'exécution des projets de développement à la base.
- Mise en œuvre d'un programme de lutte contre l'insécurité alimentaire.

DUREE :

3 ans

PRINCIPALES COMPOSANTES :

- Observatoire de la Sécurité Alimentaire : 800.000 Euro.
- Stock de Sécurité : 4 millions d'Euro.
- Micro-projets : création d'une agence autonome d'exécution des micro-projets dans le milieu rural qui va réaliser un portefeuille de micro-projets à hauteur de 9 millions d'Euro soit 1,9 milliards d'Ouguiya.
- Restructuration du CSA, avec un volet réduction des effectifs financé à hauteur de 194 millions d'Ouguiya et un volet réorganisation de l'appareil administratif avec la mise en place d'un nouvel organigramme.

ASSISTANCE TECHNIQUE :

- Un assistant technique principal chargé de la restructuration.
- Un assistant technique auprès de l'Observatoire.
- Un assistant technique auprès de l'agence d'exécution des micro-projets.

COMITES ISSUS DU PROGRAMME :

- Comité d'orientation du CSA avec une représentation importante des partenaires au développement.
- Comité de Suivi du Programme.
- Comité de pilotage de l'agence.

Budget 2000 CSA et Agence
Financement UE – Répartition par grandes rubriques

DESIGNATION	%	EURO
CSA fonctionnement	6,2%	410.010
CSA Investissements	32,0%	2.130.253
CSA Etudes	0,6%	37.489
Agence fonctionnement	4,8%	320.000
Agence Investissements	56,5%	3.766.719
Agence Etudes	0%	0
Total	100%	6.664.471

Source : CSA

APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ EN CÉREALES ENTRE 1997 ET 2000

Pour élaborer cet article, plusieurs sources statistiques en matière d'importation des produits alimentaires ont été consultées. Nous nous sommes surtout inspirés des chiffres fournis par le Port Autonome de Nouakchott (PAN) qui nous ont semblés être les plus complets.

Ces données du PAN font ressortir une moyenne sur les trois dernières années d'importation commerciale de céréales de 260.000 tonnes, soit 100 kg/pers/an, contre une production disponible de 140.000 tonnes correspondant à 54 kg/pers/an, et un tonnage d'aide alimentaire de 22.845 tonnes par an soit 8,7 kg/pers/an.

La part importante de l'importation commerciale peut s'expliquer, d'une part, par la faible performance du potentiel agricole national couplée avec un dynamisme des importateurs depuis la libéralisation de la filière céréalière intervenue au début des années 90.

Et d'autre part, par la baisse du niveau de l'aide alimentaire.

Disponibilité des céréales pour les trois dernières campagnes agropastorales

POSTES	CAMPAGNES		
	97/98	98/99	99/00
Importations commerciales	274.047	237.465	269.700
Aides alimentaires	19.914	27.723	20.900
Production disponible	109.112	139.521	142.300
Total disponible	403.073	404.709	432.900
Besoins de consommation	438.064	451.968	475.200
Excédent ou déficit	- 34.991	- 47.259	- 42.300

Source : Bilans céréaliers 97/98, 98/99, 99/00

Le déficit qui se dégage du tableau précédent laisse penser que l'approvisionnement du marché est déficitaire de manière structurelle.

Contrairement à cela, le tableau comparatif des prix pratiqués à Nouakchott et à l'intérieur du pays atteste d'une stabilité de ceux-ci.

La conciliation de ces deux remarques emmène à penser à d'autres ressources de produits alimentaires non encore maîtrisées. Il s'agit surtout des flux transfrontaliers, dont le solde pourra probablement résorber ce déficit.

Pour pouvoir affirmer ou infirmer ceci, l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire vient de lancer une étude qui doit déterminer la méthodologie et les outils nécessaires pour estimer ces flux.

D'autre part, il est important de rappeler que l'approvisionnement correct du marché n'est pas forcément synonyme de sécurité alimentaire, car il peut se poser aussi un problème de solvabilité de la demande. Nos enquêtes en zones à risques porteront sur cet aspect de revenu des consommateurs et contribueront à éclairer les décideurs en la matière.

SITUATION ACTUELLE DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN MAURITANIE

L'Observatoire de la Sécurité Alimentaire, dont l'objectif consiste à suivre l'évolution de la situation alimentaire nationale, est en train de développer ses nouveaux outils d'enquêtes et ne dispose encore que d'une vision très parcellaire de la vulnérabilité alimentaire sévissant dans le pays. La présente analyse de la situation des zones à risque se base donc essentiellement sur les dernières missions de terrain de l'Observatoire, mais également sur les autres sources d'informations disponibles, au premier rang desquelles figurent les contributions du Groupe Technique Pluridisciplinaire (GTP) chargé du suivi de la campagne agricole.

Pour appréhender l'étendue de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire en fin novembre 2000, deux approches distinctes mais complémentaires seront menées. Tout d'abord, une situation par zones géographiques sera présentée à partir des dernières évolutions climatiques et agropastorales.

Dans un deuxième temps, un commentaire portera sur la situation des groupes de populations à risque dont la vulnérabilité tend à prendre un aspect structurel. En particulier en milieux péri-urbains, où les conditions de vie dépendent étroitement de l'environnement économique (emploi, habitat, revenu, etc).

1. Situation des Zones à risque

En tant que membre du Groupe Technique Pluridisciplinaire, l'Observatoire a participé à une partie des missions d'évaluation de la campagne agropastorale courant août et septembre 2000, et a effectué une tournée dans 10 Wilayas du pays début novembre.

Il ressort de ses différentes évaluations qu'un certain nombre de zones du pays se trouvent d'ores et déjà dans une situation alimentaire difficile, compte tenu de l'évolution des grands paramètres que représentent la pluviométrie ainsi que la situation culturelle et pastorale.

Pluviométrie

La plupart des stations météorologiques du pays affichent, à l'issue de l'hivernage 2000, des cumuls de précipitations déficitaires par rapport à ceux de l'année passée, mais excédentaires en comparaison avec la moyenne 1991/1999.

Toutefois, des déficits pluviométriques importants par rapport à cette moyenne décennale ont été enregistrés dans les Wilayas du Hodh El Chargui, de l'Adrar et dans le Nord du pays. Certaines Moughataas d'autres régions sont également concernées : il s'agit d'Achram et N'Beika (Tagant) ; Aioun (Hodh El Gharbi) ; Boutilimit et R'kiz (Trarza) ; Bababe ; Foum Gleita ; Ould Yenge.

La répartition spatio-temporelle s'est toutefois révélée satisfaisante dans l'ensemble à partir du mois de septembre 2000, à la différence des mois précédents où des retards et des pauses pluviométriques importants ayant des conséquences néfastes sur les semis et le développement des cultures ont été notés. Tel a été le cas dans les Wilayas des deux Hodhs, du Tagant, et dans la Moughataa de Boumdeid en Assaba.

Situation des cultures

Les retards et pauses pluviométriques évoqués précédemment ont induit des resemis ou des semis tardifs, ce qui entraîne inévitablement des décalages du calendrier cultural.

Cette situation a prévalu dans l'ensemble des Moughataas de Néma et de Bassiknou, ainsi que dans certaines communes des Moughataas de Tintane (Touil, Lehrejjat) et de Kobeni (Medbougou, Kobeni).

Les superficies mises en culture cette année sont en régression dans certaines Wilayas, et notamment au Hodh El Chargui où les surfaces exploitées pour 2000 semblent représenter à peine 30 % des superficies habituelles.

Au Trarza, Brakna et Gorgol, les niveaux de cultures de décrue (Walo) pourraient connaître une nette régression par rapport à la normale, dans la mesure où la crue a été tardive et de courte durée cette année. Les superficies mises en culture en irrigué seront certainement moindres également, du fait des réticences des agriculteurs à pratiquer ce mode de production suite aux dégâts causés lors des inondations de 1999.

En Adrar, La production dattière a connu deux fortes baisses consécutives en 1999 puis en 2000, ce qui est d'autant plus préoccupant que cette production constitue la principale ressource régionale (Cf. l'article sur l'insécurité alimentaire dans cette région).

Sur le plan phytosanitaire, la présence modérée de sauteriaux ainsi que des attaques de cultures par les rongeurs d'ampleur limitée ont été observées dans les Wilayas du Sud-Est du pays. Seuls les oiseaux granivores sont susceptibles actuellement de causer d'importants dégâts sur les cultures, dans les Wilayas du Gorgol, du Brakna et du Trarza. Par ailleurs, des taux estimatifs d'infestation de Sésamie de l'ordre de 5 à 10 % ont été relevés dans le Gorgol et le Brakna. Ce taux semble même avoir atteint 60 % dans la Moughataa de R'Kiz au Trarza (Cf. Infra. l'article sur ce sujet).

Situation Pastorale

La situation pastorale en terme de qualité des pâturages et de santé animale s'avère globalement satisfaisante dans l'ensemble du pays. Quelques mauvais pâturages sont visibles très localement dans les régions du Hodh El Chargui et du Gorgol, mais la situation ne semble pas préoccupante pour le moment.

Situation alimentaire

Compte tenu des éléments précédemment développés, certaines zones du pays voient cette année leurs populations fragilisées par la dégradation des systèmes de production. Les zones paraissant particulièrement en situation d'insécurité alimentaire en fin novembre 2000 sont les suivantes :

- Hodh El Chargui : Moughataas de Néma, de Oualata ; Moughataa de Bassiknou ; Commune de Bougadoum (Moughataa d'Amourj).
- Hodh El Gharbi : Moughataas d'Aioun, de Kobeni ; Communes de Touil (Tintane) et de Gaat Teidoum (Tamchekett).
- Gorgol : Communes de Chelkhet Tiyab, Lahrach, Soufa et Tikobra (M'bout) ; Communes de Bokol, Melzem Teichit et Moït (Monguel).

- Brakna : Communes de Mâle et cheggar (Aleg) ; communes de Fora (Bababé) et Debaye El Hejaj (M'Bagne).
- Tagant : Communes d'Achram et N'beika (Moudjeria).
- Adrar : Communes de Medah, Maaden et Terguent (Aoujeft) ; commune de Ain Safra (Chinguitti).

Cette liste des zones à risque du pays se verra affinée fin février 2001, lorsque l'Observatoire procédera à une identification générale et définitive des zones à risque pour la campagne agropastorale 2000/2001, au terme des cultures de décrue et de maraîchage.

2. Situation des groupes de population structurellement vulnérables

Parallèlement au risque lié à une conjoncture donnée, certaines populations se trouvent dans un niveau de pauvreté élevé qui les maintient de manière structurelle en situation d'insécurité alimentaire. Il s'agit de groupes originaires de zones à très faibles potentialités économiques, mais également des groupes victimes de la sécheresse ayant échoué en milieu péri-urbain.

Dans les zones à risque structurel ou quasi-permanent, il apparaît en règle générale que le degré de diversification des sources de revenus est très faible. L'existence d'un seul type d'activité économique fragilise les populations, dans la mesure où leur sort dépend de quelques paramètres physiques ou sociaux, et les capacités d'adaptations sont extrêmement réduites.

Tel est le cas principalement dans l'environnement où prédomine la culture sous pluie, c'est-à-dire le Diéri. Ce type de production se voit en effet fortement tributaire des précipitations, lesquelles se caractérisent précisément en milieu sahélio-saharien par leurs irrégularités tant temporelles que spatiales. Ces importantes et imprévisibles fluctuations climatiques, auxquelles s'ajoute la dégradation tendancielle des terres arables, compromettent le système traditionnel local de production. Incapables de s'adapter à leurs nouvelles conditions d'existence, bon nombre de paysans se voient contraints d'abandonner leur terroir. Ce schéma est particulièrement visible dans les villages (adouabas) de l'Aftout, au Guidimakha, et dans certaines poches de l'Affolé.

L'exode rural massif consécutif aux années de sécheresse a entraîné une forte progression des milieux péri-urbains, c'est-à-dire les zones périphériques des grandes villes telles que Nouakchott ou Nouadhibou occupées de manière spontanée par les plus démunis. Les conditions d'existence des populations ayant trouvé refuge dans ces zones péri-urbaines sont particulièrement difficiles. En effet, d'une part, le coût de la vie urbaine est relativement élevé. Et d'autre part, les possibilités de trouver des sources de revenus susceptibles de satisfaire les besoins essentiels sont limitées, dans la mesure où les grandes villes ne sont pas en mesure d'absorber les exodants.

EVOLUTION DES PRIX DES PRODUITS DE PREMIERE NECESSITE OBSERVES DE JUILLET A OCTOBRE 2000

Dans le cadre de sa mission de collecte, d'analyse et de diffusion des données, l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire suit l'évolution des prix pratiqués sur 44 marchés : 19 localisés dans les grands centres de consommation dont 3 à Nouakchott, 11 dans les zones de production, 7 marchés frontaliers et 7 situés dans les zones enclavées.

L'analyse de l'évolution des prix au cours de la période considérée (voir tableau) fait ressortir les constatations suivantes :

- Les prix des denrées de première nécessité relevés dans trois marchés de référence à Nouakchott, à savoir Toujounine, El Mina et Socogim (Mosquée marocaine), n'ont pas connu de variations importantes durant toute la période d'observation (juillet-août-septembre-octobre). Trois produits font cependant exception à ce constat : il s'agit du lait, du poisson et de la viande de bœuf.
- Les prix du blé (59 UM le kg en juillet) et des produits dérivés sont restés quasi stables après une légère baisse en début du mois d'août. Cette stabilité est due probablement à un bon approvisionnement des marchés par des arrivages opérés par le secteur privé. Il y a aussi lieu de signaler une opération de distribution gratuite effectuée par le CSA en collaboration avec la Croix Rouge Italienne durant la période d'observation qui a également contribué à la stabilisation des prix.
- Les prix du sorgho, (83 UM en juillet) et des produits dérivés sont restés quasi stables en raison des bons résultats prévisionnels de la dernière campagne de Diéri (pluvial).
- La stabilité de prix du riz importé, (113 UM en juillet) de la farine, des huiles, du sucre et des pâtes alimentaires, est à mettre sur le compte du bon approvisionnement du marché.
- Le prix du lait en poudre a atteint son niveau maximum au mois de juillet (701 UM le kg) pour amorcer ensuite une baisse qui a coïncidé avec la saison d'hivernage.
- Le prix du poisson frais (339 UM en juillet) a connu une hausse durant le mois d'août due sans doute à l'arrêt biologique du secteur de la pêche.
- Les prix des viandes de chameau et de mouton (588 UM et 663 UM en juillet) sont restés stables durant les quatre mois d'observation. Seul le prix de la viande de bœuf a enregistré une hausse importante pour des raisons encore injustifiées.
- Il ressort du tableau comparatif des prix au gros et de ceux au détail que la variation de marges de détaillant varie de façon inégale selon trois groupes de produits :

Un groupe, dont les marges des détaillants ne varient pas quels que soient les marchés de Nouakchott, comprend la farine, les huiles alimentaires en fût, le sucre et le haricot.

On remarque un second groupe de produits, dont la marge pratiquée par les détaillants varie suivant la situation géographique des marchés. Plus on s'éloigne du centre ville et plus la marge détaillant pratiquée sur le produit devient importante. Il s'agit du mil, du riz local, du lait et des pâtes alimentaires.

Une troisième catégorie pour laquelle la variation de la marge ne suit aucune logique évidente, est constituée par le sorgho, le maïs et le riz importé.

Les produits du premier groupe sont disponibles en quantité importante qui excède la demande, d'où la modération des marges pratiquées par les commerçants distributeurs.

Le second groupe de produits est disponible en quantité qui égalent tout au plus la demande. Les détaillants ont donc tout le loisir de facturer tous leurs coûts aux consommateurs en particulier les coûts de transport.

Le troisième groupe est constitué par des produits d'origine variée. Le montant de la marge pratiquée par les commerçants détaillants varie elle aussi en fonction des capacités de négociation des consommateurs.

Comparaison des prix au kilo au détail et en gros à Nouakchott (en Ouguiya)

PRODUITS	PRIX GROSSISTE	EL MINA		TOUJOUNINE		SOCOGIM	
		Prix Détail	Marge détaillant	Prix détail	Marge détaillant	Prix détail	Marge détaillant
Blé	49	55	6	55	6	55	6
Petit mil	51	100	49	100	49	76	25
Sorgho (Taghalit)	56	78	22	100	44	86	30
Maïs local	57	68	11			77	20
Riz brisure importé (Yebrog)	108	118	10	115	7	126	18
Riz brisure local	86	96	10	100	14	88	2
Farine de blé	70	80	10	80	10	79	9
Huile Alimentaire (fût)	168	180	13	180	13	180	13
Sucre	106	110	5	110	5	110	5
Lait en poudre entier (Celia)	612	652	40	640	28	640	28
Haricot	80	100	20	100	20	100	20
Macaroni	170	180	10	180	10	170	0

Source : Observatoire - CSA

PROGRAMME DE MICRO-PROJETS DU CSA

- Bilan 2000 et Perspectives 2001-

1. Programme de micro-projets de Sécurité Alimentaire financé par l'Union Européenne

Un important programme de micro-projets est prévu dans le cadre de l'exécution du Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire financé par l'Union Européenne.

La mise en place de ce programme repose sur les principes suivants :

- Un bon ciblage des populations bénéficiaires et une meilleure identification de leurs besoins à travers le suivi rapproché, assurés par l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire.
- L'implication des populations dans la formulation des requêtes et l'insertion des projets dans les programmes de développement locaux et régionaux.
- Le suivi d'impact de ces projets sur la Sécurité Alimentaire des populations.

Bilan d'exécution du programme en 2000

Un programme test de 58 micro-projets est actuellement en cours d'exécution par des entreprises sélectionnées par appels d'offres ou consultations restreintes à travers l'agence d'exécution des micro-projets. L'enveloppe financière globale engagée pour la mise en œuvre de ce programme est évaluée à 134.376.175 Ouguiya.

La répartition par type et par wilaya est indiquée dans le tableau suivant :

Répartition des micro-projets de sécurité alimentaire pour 2000 par Wilaya et par type

Wilaya	PM sur puits	PM sur réseau sous pression	PM sur puisards	Puits villageois	Puits pastoral	Total
H.Chargui	9	-	-	2	1	12
H.Gharbi	7	-	1	-	-	8
Assaba	8	-	-	1	-	9
Brakna	4	4	-	3	-	11
Trarza	4	7	1	1	-	13
Adrar	4	-	-	-	1	5
Total	36	11	2	7	2	58

Source : Direction des Programmes – CSA
Maraîchers

N.B. PM = Périmètres

Perspectives d'exécution en 2001

Dans le cadre de ce programme il est prévu la réalisation d'environ de 100 micro-projets de sécurité alimentaire dans 11 wilayas du pays pour une enveloppe estimée à 669 millions d'Ouguiya, coût d'étude, de suivi et de formation compris.

Les projets à réaliser dans le cadre de la deuxième tranche du programme se situent dans les domaines de typologie suivants : barrages, digues, seuils, périmètres maraîchers, périmètres rizicoles, puits adduction d'eau, constructions, projets générateurs de revenus, protection de l'environnement. La priorité sera accordée aux groupements féminins en matière de périmètres maraîchers et projets générateurs de revenus.

2. Programme de micro-réalisations « Vivres Contre Travail » financé avec l'appui du Programme Alimentaire Mondial

Le programme de micro-réalisations constitue l'un des trois volets de la principale composante "Développement Rural et Sécurité Alimentaire" du Programme du PAM en faveur de la République Islamique de Mauritanie pour la période 1998-2002.

L'Objectif de cette composante est d'améliorer les conditions de vie de la population en l'aidant à combattre la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans les zones les plus vulnérables, en faisant participer les femmes au processus de développement rural, en améliorant l'accès des communautés rurales aux infrastructures et services sociaux et en créant des emplois ruraux.

Cette composante couvre huit régions agro-pastorales, à savoir : Assaba, Brakna, Gorgol, Guidimakha, Hodh el Chargui, Hodh el Gharby, Tagant et Trarza.

Les micro-réalisations appuyées par le CSA sont du genre : petits barrages, digues et diguettes, périmètres maraîchers, périmètres rizicoles, pistes et constructions sociales.

Ce programme est exécuté à travers l'approche « Vivres Contre Travail » qui privilégie les travaux à haute intensité de main d'œuvre. Les travailleurs de ces micro-projets qui sont choisis parmi les bénéficiaires reçoivent une incitation sous forme de rations alimentaires (Céréales, Niébé, Huile) et les intrants non-alimentaire (matériels et matériaux), nécessaires à la réalisation de ces micro-projets.

Bilan d'exécution en 2000

Il est à signaler que 201 micro-réalisations ont été approuvées dans les 8 wilayas concernées par cette activité «Vivres Contre Travail ». Ces micro-réalisations ont nécessité la mobilisation à travers le PAM de 2108,250 Tonnes de Céréales, 169,455 Tonnes de Légumineuses et 84,395 Tonnes d'huile végétale pour un coût total estimé à 140.729.540 Ouguiya.

Le Financement des intrants non alimentaires pris en charge par le CSA à travers sa coopération bilatérale avec certains donateurs est évalué à 170 millions d'Ouguiya.

La répartition de ces micro-réalisations par Wilaya et par type est indiquée dans le tableau suivant :

Répartition des micro-réalisations en « Vivres Contre Travail » pour 2000, par type et par Wilaya

TYPES	H.Chargui	H.Gharbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Guidimagha	Tagant	TOTAL
Barrage	5	6	5	1	1			1	19
Digues	8	11	5	5	9		3	12	53
P.M	12	8	13	11	13	16	8	4	85
P.Rizicoles				3	1	8			12
Puits	6		2	1	4	1	2		16
Construct.			2	1	1	2	5		11
Pistes			1		1		1	2	5
Total	31	25	28	22	30	27	19	19	201

Source : Direction des Programmes – CSA
Maraîchers

N.B. PM = Périmètres

Perspectives d'exécution en 2001

La Direction des Programmes envisage la mise en œuvre de 200 projets dans le cadre de la composante " Micro-réalisations " du programme vivres contre Travail.

La mise en œuvre de ce programme nécessitera une enveloppe globale de 552.007.394 Ouguiya y compris le coût de 2830,250 tonnes de vivres toutes denrées confondues.

La répartition par wilaya et par type est présentée dans le tableau suivant :

Répartition des micro-réalisations en « Vivres Contre Travail » pour 2001, par type et par Wilaya

TYPES	H.Chargui	H.Gharbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Tagant	Guidimagha	TOTAL
Barrage	8	8	4	1	2	0	4	1	28
Digues	7	6	8	6	7	0	5	2	41
P.M	12	9	13	13	13	16	4	6	86
P.Rizicoles	0	0	0	5	1	10	0	0	16
Puits	5	2	2	0	1	1	1	1	13
Construct.	0	0	2	2	1	3	0	2	10
Pistes rurales	0	1	1	0	1	0	2	1	6
Total	32	26	30	27	26	30	16	13	200

Source : Direction des Programmes – CSA
Maraîchers

N.B. PM = Périmètres

3. Le Programme « Appui à la gestion Exploitation des micro-réalisation » financé par le PNUD

Ce programme prend le relais du projet MAU 94/006 « Appui au PNM/VCT par le développement d'activités génératrices de revenu » qui s'est achevé en décembre 1997 et dont il reprend l'essentiel des objectifs à savoir : promotion de la maîtrise des infrastructures VCT dans quatre zones-pilotes (Brakna, Assaba, Hodh Echargui, Hodh El Gharby, Gorgol, Guidimakha) et au profit de 40 groupements (10 par zone), par un appui :

i/ en matière d'encadrement et de formation au profit des collectivités gérant les micro-réalisations VCT de sécurité alimentaire.

ii/ de suivi-évaluation au profit des cadres du CSA chargés de cette tâche.

4. Programme spécial du CSA

Un programme de 35 micro-réalisations a été approuvé et financé sur fonds propres du CSA en Adrar, Assaba, Hodh Gharbi et Hodh Charchi pour une enveloppe totale estimée à 52.493.820 Ouguiya y compris le coût de 469,580 tonnes de vivres toutes denrées confondues.

La répartition par type et par willaya est indiquée dans le tableau suivant :

Répartition des micro-réalisations sur fonds CSA pour 2000, par type et par Wilaya

TYPES	H.Chargui	H.Gharbi	Assaba	Adrar	TOTAL
Barrages	1	2			3
Digues				12	12
Seuils				3	3
P.M.	1		1	10	12
Puits	1			1	2
Pistes				2	2
Fixat° Dunes				1	1
Total	3	2	1	29	35

Source : Direction des Programmes – CSA

N.B. PM = Périmètres Maraîchers

La répartition des coûts des différents programmes (bilans et perspectives) est consignée dans le tableau ci-dessous :

Récapitulatif des différents programmes mis en œuvre par la Direction des Programmes

CATEGORIES	BILAN 2000 COUTS EN UM	PERSPECTIVES 2001 COUTS UM
Programme Micro-projets U.E	134.376.175	669.000.000
Programme Micro-réalisations VCT	310.729.540	552.007.394
Programme Micro-réalisations CSA	52.493.820	81.460.200
Programme d'Appui aux Micro-réalisations	1.186.380	3.325.285
TOTAL	498.785.915	1.305.792.879

Source : Direction des Programmes – CSA

INSECURITE ALIMENTAIRE EN ADRAR

L'Adrar est une région montagneuse en grande partie désertique, qui doit faire face à une pluviométrie structurellement faible. Aussi, le mode de vie prédominant est-il de type oasien. Ce-dernier s'appuie essentiellement sur la production dattière, ainsi que sur les cultures en étage sous palmier, rendues possibles grâce au système d'irrigation traditionnel (« *Chadouf* » ou « *Echeylal* »). Depuis deux ans, la situation alimentaire de la région s'est dégradée, et la principale cause de ce phénomène semble provenir d'une baisse généralisée de la production dattière régionale.

Baisse inquiétante de la production dattière

Ainsi, selon les statistiques du Projet Oasis-FIDA et de la Délégation Régionale du MDRE, la production dattière en Adrar pour 1999 n'a atteint que 3.500 tonnes, alors que la production annuelle moyenne sur les 4 années précédentes (de 1995 à 1998) équivalait à quelques 6.700 tonnes ; soit une chute de production de 50 %. Pour 2000, la production dattière n'a même pas dépassé 2.500 tonnes (Cf. Tableau ci-dessous).

Evolution récente de la production dattière en Adrar

ANNEES DE PRODUCTION	TONNAGES
1995	9 000
1996	5 000
1997	5 700
1998	7 200
1999	3 500
2000	2 500

Source : Projet OASIS - FIDA

Des observations ponctuelles effectuées sur le marché de consommation de la SOCOGIM - Mosquée Marocaine de Nouakchott, où se vend généralement une grande part de la production dattière de l'Adrar, ont d'ores et déjà révélé que les étalages de dattes en provenance de cette région sont nettement moins fournis cette année. De plus, parallèlement à la baisse des quantités, une détérioration de la qualité des produits exposés est manifeste.

Il est par ailleurs constaté depuis peu, que l'essentiel des besoins en dattes des consommateurs de Nouakchott est couvert par des dattes importées.

Cette situation se traduit inévitablement par une perte de revenus pour l'ensemble des producteurs de dattes de l'Adrar. Sachant que la production dattière dans cette région constitue la principale source de revenus annuels des couches de populations les plus défavorisées, il est à craindre une situation alimentaire particulièrement difficile pour la suite de la campagne en cours.

Causes de la chute de production de dattes

Les services techniques de la Délégation du MDRE et du Projet Oasis en Adrar attribuent cette chute de la production à plusieurs facteurs, parmi lesquels figurent la baisse du niveau des nappes phréatiques et la montée de la salinité.

Cette situation résulte, d'une part, de la faiblesse des précipitations particulièrement sensible depuis deux ans (140 mm enregistrés à Atar en 1998, contre 40 mm en 1999 et 42 mm en 2000). Elle est aggravée, d'autre part, par l'utilisation croissante de motopompes à très forts débits dans la plupart des oueds de l'Adrar depuis quelques années.

Il convient de signaler également la réduction des recours aux fertilisants depuis que l'Etat s'est désengagé de l'approvisionnement en intrants agricoles.

Apparition du Bayoud

Par ailleurs, certains phéniculteurs ont noté l'apparition récente d'une maladie du palmier dattier inconnue localement par le passé. Plusieurs études sur financement de l'Organisation Arabe de Développement Agricole (OADA) ou de la FAO ont diagnostiqué la maladie du Bayoud dans quelques oasis de l'Adrar.

L'agent causal du Bayoud est un champignon parasite (*Fusarium Oxysporium fsp. Albedinis*), qui apparaît comme la plus grave maladie du palmier dattier connue dans la sous-région maghrébine. Il aurait ainsi détruit près de 10 millions d'arbres en un siècle au Maroc. Cette maladie épidémique se caractérise par sa grande contagiosité, et en cas de développement avancé, l'unique moyen d'éradication consiste à incinérer les arbres atteints.

Le MDRE procède à des investigations complémentaires de confirmation. S'il s'avérait que le Bayoud est bel et bien présent dans les oasis de l'Adrar, il conviendrait de prendre cette nouvelle menace très au sérieux, car cette maladie serait susceptible de compromettre le fragile équilibre économique et environnemental qui prévaut dans la wilaya.

LA SESAMIE : UN FLEAU DE PLUS EN PLUS DANGEREUX

La campagne 1999/2000 a été caractérisée par une importante pluviométrie qui a fait renaître les espoirs dans différentes régions du Pays.

C'est ainsi que les paysans ont mis en culture d'importantes superficies en Diéri, bas-fonds et Walo et les prévisions faites sur cette base en octobre 1999 laissaient espérer une production de l'ordre de 250.000 tonnes.

Cependant, de nombreux espoirs et efforts des agriculteurs ont été anéantis par l'apparition d'une chenille foreuse de tiges inconnue des populations, la Sésamie qu'ils désigneront sous le nom de « *El Gherbeila* ».

La campagne 2000/2001 connaîtra malheureusement le même fléau car la Sésamie est signalée dès la fin du mois d'août dans plusieurs champs du Gorgol et du Brakna.

Quel est donc cet insecte qui plonge depuis plusieurs années une bonne partie de nos populations rurales dans l'insécurité alimentaire et quelles sont les moyens de lutte entrepris ou envisageables pour venir à bout de ce fléau ?

Description de la Sésamie

C'est durant la campagne 1997/1998 que la *Sesamia Cretica* a été signalée dans la région du Brakna et particulièrement dans la zone de Mâle où elle a fait d'importants dégâts.

Le service de la protection des végétaux du MDRE a fait en 1997 une mission d'identification qui a constaté que le fléau touche tout le pays. Il s'agit d'un insecte dont le développement peut se résumer ainsi : La femelle pond plusieurs centaines d'œufs qui sont déposés sur la partie basse de la plante. Ces œufs se transforment en chenilles dans une période de 4 à 20 jours selon les conditions de température et d'humidité.

Les chenilles pénètrent dans la tige où elle creusent des galeries de haut en bas avant de se transformer en chrysalides toujours dans la tige. Cette période de transformation dure de 1 à 3 mois et est la plus dangereuse pour les plantes. Au stade adulte, l'insecte se transforme en papillon.

La particularité de la chrysalide est qu'elle entre en diapause durant la période de sécheresse et peut renaître avec les premières pluies.

La *sesamia cretica* s'attaque de préférence au sorgho mais elle peut aussi attaquer le maïs, le mil et même le riz.

Cette espèce n'est pas connue en Mauritanie ni même dans toute l'Afrique de l'ouest. Elle est plutôt connue dans la région de la Méditerranée, le Proche Orient, la Somalie, l'Éthiopie et le Soudan.

Les moyens de lutte utilisés

La lutte contre la Sésamie peut s'effectuer de deux manières :

La lutte agronomique consiste à enlever tout le chaume, y compris les souches, et à les brûler pour tuer toutes les chenilles qui, à un stade de développement ont pu entrer en diapause en attendant la prochaine saison humide. Cette méthode est très difficile étant donné qu'elle demande un très grand travail à des paysans qui, dans la majorité des cas, ont abandonné leurs champs avant la récolte à cause des dégâts de la chenille.

La méthode chimique utilisée de lutte contre la Sésamie consiste en l'utilisation de deux types de produits.

Des microgranulés peuvent être introduits dans chaque pied attaqué. Cette méthode demande un travail fastidieux aux paysans et réduit considérablement leur rendement, en plus de la réticence des populations à manipuler un produit toxique.

On peut aussi utiliser la pulvérisation par un produit liquide comme le Fenitrothin, mais ce produit n'est efficace que pour les jeunes chenilles avant leur pénétration à l'intérieur des tiges.

L'action des pouvoirs publics

Depuis l'apparition de ce fléau, les pouvoirs publics ne ménagent aucun effort pour trouver les moyens adéquats pour le juguler.

C'est ainsi que durant la campagne 1998/1999, le projet Lac d'Aleg a financé l'achat des pesticides et la délégation du MDRE du Brakna a assuré l'encadrement des paysans pour son application. En 1999/2000, c'est le Commissariat aux Droits de l'Homme à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion qui a financé l'achat des pesticides, et durant la campagne en cours 2000/2001 le Gouvernement a dégagé 60 millions d'ouguiya pour l'acquisition des produits.

Par ailleurs une fiche a été développée par le Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole (CNRADA) et le service de la protection des végétaux du MDRE, pour aider les agents de vulgarisation de base et les paysans à mieux connaître la Sésamie et à la combattre.

Enfin, une rencontre inter villageoise a été organisée début août 2000 à Aleg par la Délégation du MDRE du Brakna, la FLM et le CNRADA, pour permettre aux producteurs d'échanger les expériences et apporter les informations techniques sur le fléau.

Mais tous ces efforts demeurent insuffisants devant l'ampleur du phénomène qui nécessite des moyens énormes et une mobilisation nationale et internationale à l'image de la lutte contre le criquet pèlerin ou la peste bovine. La FAO, le PAM et les autres partenaires au développement doivent prendre conscience de la gravité de la situation, et les populations qui vivent essentiellement de la culture de sorgho doivent être considérées comme sinistrées tant que la Sésamie n'est pas vaincue.

L'ACTION HUMANITAIRE DU CSA EN 2000

Le CSA est chargé entre autres missions, de la conception et de la mise en œuvre de programmes d'intervention d'urgence dans le domaine de la sécurité alimentaire. En concertation avec ses partenaires, il prépare des programmes adaptés à chaque situation d'insécurité alimentaire, que celle-ci soit due à une vulnérabilité structurelle ou conjoncturelle du fait d'un évènement de force majeure. En 2000, le CSA a exécuté avec ses partenaires les programmes suivants :

1. Distributions de vivres fournies par le Programme Alimentaire Mondial

- Distribution gratuite de 2.168 tonnes de blé et 125 tonnes d'huile pour venir en aide aux 43.360 familles victimes des inondations de l'hivernage 1999 dans les wilayas du Trarza, du Brakna, du Gorgol, du Guidimakha, du Hodh Echarghi et du Tagant.
- Distribution gratuite au profit des 75.120 familles victimes de l'insécurité alimentaire au Trarza, au Brakna, au Gorgol, au Guidimakha, au Hodh Echarghi, au Hodh El Gharbi, en Adrar, en Inchiri, au Tiris Zemmour, en Assaba, et au Tagant, portant sur 3.756 tonnes de blé et 174 tonnes d'huile. Ces aides contribuent à atténuer les effets néfastes de la sous-alimentation que subissent ces populations.

2. Intervention à Nouadhibou grâce à un don fourni par la République Fédérale d'Allemagne

- Distribution gratuite de 440 tonnes de blé aux populations nécessiteuses de Nouadhibou.
- Création de 5 centres d'alimentation communautaire (CAC) pour la prise en charge des enfants touchés par la malnutrition dans cette wilaya.

3. Interventions en Adrar et en Inchiri grâce à la Coopération Française

- Distribution gratuite de 486 tonnes de produits alimentaires aux 6.340 familles éprouvées par la sécheresse de 1999.

4. Intervention à Nouakchott grâce à la Coopération Italienne et la Croix Rouge Italienne

- Distribution gratuite de 632 tonnes de blé a été faite au bénéfice de 12.637 familles dans les zones les plus vulnérables de la capitale, à savoir les quartiers périphériques.

5. Programme ECHO/CSA/CRI pour l'Adrar, l'Inchiri et le Tiris Zemmour

Il s'agit de la mise en place de 50 CAC et de 10 centres de récupération et d'éducation nutritionnelle (CREN) dotés de produits alimentaires, de matériel culinaire et de lots de médicaments pour le suivi nutritionnel des femmes enceintes ou allaitant et de leurs enfants. Ce programme a permis également la formation d'un personnel d'encadrement.

6. Programme ventes

Une quantité de 512 tonnes de denrées alimentaires a été vendue essentiellement dans le Nord du pays pour faciliter l'accès à la nourriture des populations à faible revenu et contribuer à atténuer la hausse des prix des céréales.

CREATION DE L'AGENCE POUR L'EXECUTION DES MICRO-PROJETS

L'Agence pour l'Exécution des Micro-Projets a été créée à l'initiative du Commissariat à la Sécurité Alimentaire avec l'appui du Programme d'Appui Communautaire à la Sécurité Alimentaire. Elle a été constituée, par Assemblée Générale Constitutive du 23 octobre 2000, avec le statut d'association de développement, avec la participation de maires de communes rurales, de groupements professionnels et coopératifs, d'ONG nationales et internationales.

L'Agence s'est donnée pour objectifs l'assistance aux collectivités publiques et privées dans l'exécution de micro-projets dont les buts sont :

- de contribuer au développement économique et social à la base,
- de lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté,
- et d'améliorer les conditions de vie des populations les plus démunies sur l'ensemble des zones rurales et périurbaines du territoire national.

L'Agence assure le rôle de maître d'ouvrage délégué, et de ce fait exécute les travaux par le biais de petites entreprises privées sélectionnées sur appel d'offres.

Ces entreprises doivent être de préférence implantées dans la région où sont effectués les travaux.

L'Agence travaille dans un premier temps à l'exécution de périmètre micro-projets programmés par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire dans le cadre du programme d'appui financé par l'Union Européenne. Ce programme prévoit une enveloppe de 9 millions d'Euro (2 milliards d'Ouguiya) pour la réalisation de micro-projets sur une période de trois ans.

La première tranche en cours d'exécution (135 millions d'Ouguiya) comprend la réalisation de 7 puits et 47 périmètres maraîchers dans les wilayas du Hodh El Charghi, du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Brakna, du Trarza et de l'Adrar. La fin des travaux est prévue courant 2001.

La tranche suivante (1,575 milliards d'Ouguiya) devrait comporter une centaine de projets répartis sur l'ensemble du pays et incluant des projets générateurs de revenus.

L'Agence pourra ultérieurement assurer le suivi et l'exécution de programmes de micro-projets pour le compte d'autres organismes.

L'Agence travaille dès maintenant avec un noyau dynamique d'ingénieurs et cadres administratifs, qui sera complété progressivement pour répondre aux besoins de suivi et d'exécution de micro-projets.